10 RÈGLES D'OR

pour la validation des emballages chez Fairtrade Max Havelaar

Août 2024

FAIRTRADE
MAX HAVELAAR
SWITZERLAND

Important pour le lancement

Avant que nous puissions examiner vos projets d'emballage, vous avez besoin d'un contrat de licence valable avec Fairtrade Max Havelaar et, le cas échéant, d'une certification Fairtrade valable avec FLOCERT (si votre entreprise fait elle-même du commerce ou de la transformation de matières premières Fairtrade). Nous avons également besoin d'informations sur les produits Fairtrade que vous envisagez de commercialiser, conformément au formulaire d'autorisation de produit.

Afin de pouvoir contrôler vos projets d'emballage, veuillez envoyer une maquette d'emballage avec dimensions à **business-services@maxhavelaar.ch**

RÈGLE 01: Utilisation du label correct

ATCB (ALL THAT CAN BE)

Le label est utilisé lorsque:

- le produit est composé uniquement d'une matière première 100% équitable (mono-produit) et/ou d'ingrédients 100% équitables et traçables (produit composé).
- **Remarque:** Dans une chaîne d'approvisionnement Fairtrade, la traçabilité ou la ségrégation représente la capacité de suivre un produit donné tout au long de sa chaîne d'approvisionnement et à tous les stades de sa production et de sa transformation. Dans ce modèle, les produits Fairtrade doivent toujours être transportés, stockés, transformés séparément des produits non-Fairtrade et clairement étiquetés comme étant Fairtrade.

ATCB AVEC BILAN DE MASSE

Le label est utilisé lorsque:

- Le produit composé se constitue de différentes matières premières Fairtrade et non Fairtrade
- Les produits 100 % équitables thé, cacao, sucre ou jus/pulpe de fruits ont été commercialisé selon les conditions du **bilan de masse**.

Que signifie bilan de masse?

Dans le système Fairtrade, les entreprises certifiées doivent s'assurer que la quantité de produits ou de matières premières qu'elles vendent en tant que Fairtrade correspond à la quantité qu'elles avaient achetée en tant que Fairtrade. La quantité de produits ou d'ingrédients vendus ne doit pas dépasser la quantité achetée, le "bilan" doit donc être positif. Le principe du bilan de masse ne s'applique qu'aux matières premières Fairtrade que sont le cacao, le sucre de canne, les jus/pulpes de fruits et le thé.

FSI (FAIRTRADE SOURCED INGREDIENT)

Le label FSI se réfère à un ingrédient individuel cultivé et commercialisé de manière équitable. Seul cet ingrédient indiqué dans le produit composé ingrédients de cacao Fairtrade dans un chocolat, les noix de cajou Fairtrade dans un mélange de noix ou les roses Fairtrade dans un bouquet de fleurs.

Ici aussi, il existe une version du bilan de masse. Il existe des labels FSI avec compensation quantitative pour le thé, le cacao, le sucre, le jus/pulpe de fruits et le coton. Cependant, deux ingrédients au maximum peuvent être ajoutés.

RÈGLE 02: Label avec ou sans la mention «Max Havelaar»

Le label international sans la mention «Max Havelaar» peut être utilisé pour les ventes dans le monde entier, y compris en Suisse. Pour les produits commercialisés uniquement en Suisse, la version suisse du logo avec «Max Havelaar» est utilisée.

Exemples suisses:

Exemples internationaux:

RÈGLE 03: Emplacement du logo

Le label Fairtrade doit toujours être associé à la marque et à la description du produit.

Pour les **produits ATCB**, le placement du label sur la face avant est obligatoire.

Pour les **produits FSI**, le placement du label est également possible sur la face latérale ou arrière

RÈGLE 04: Espacement

Afin de garantir l'indépendance visuelle du label Fairtrade placé à côté d'éléments textuels ou graphiques, il convient de respecter un espace minimum autour du label, égal à la moitié de la largeur X du label.

Largeur minimale: 9mm

RÈGLE 05: Taille

La taille du label Fairtrade doit être proportionnelle à la taille de l'emballage ou de l'article publicitaire. Si le label Fairtrade doit être présenté avec d'autres labels, il faut veiller à ce que le label de produit Fairtrade ait une apparence claire et indépendante, afin d'éviter de mélanger les différents messages du label et de désorienter ainsi les consommateurs. Le label Fairtrade ne doit pas être imprimé en plus petit format que d'autres labels de certification ou labels éthiques sur le même emballage. La largeur du label ne doit **pas être inférieure à 9 mm** (représentée par un X). Les directives (Corporate Design Manual, à trouver dans CONNECT) contiennent les valeurs indicatives applicables pour toutes les tailles d'emballage.

RÈGLE 06: Text de la déclaration Fairtrade*

** L'utilisation du label sur un emballage nécessite toujours un texte avec URL au dos de l'emballage. La mention «pourcentage total xx%» n'est requise que pour l'ATCB. Les détails de tous les textes se trouvent dans les manuels correspondants sur le portail client Fairtrade Max Havelaar Suisse (CONNECT).*

ATCB/FSI AVEC TRAÇABILITÉ– VERSION COURTE (MINIMUM)

DE: [Name der Zutat/en mit physischer Rückverfolgbarkeit] wurde/n von Fairtrade-Produzenten angebaut, nach Fairtrade-Standards zertifiziert und gehandelt. Gesamtanteil XY%. Mehr Info: www.fairtrade.net/ch

FR: L' (Les) [ingrédient(s) Fairtrade avec traçabilité physique] a/ont été cultivé(s) par des producteurs Fairtrade, et certifié(s) et commercialisé(s) selon les standards du commerce équitable Fairtrade. XY% du poids total. Pour en savoir plus: www.fairtrade.net/ch

IT: [L'ingrediente/gli ingredienti Fairtrade con tracciabilità fisica] contenuto/i in questo prodotto è/sono coltivato/i da produttori Fairtrade ed è/e sono certificato/i e commercializzato/i secondo gli standard Fairtrade. Totale XY%. Per informazioni: www.fairtrade.net/ch

ATCB/FSI AVEC BILAN DE MASSE – VERSION COURTE (MINIMUM)

DE: Fairtrade-[Mengenausgleich Zutat/en] kann/können als Mengenaus-gleich mit nicht-zertifiziertem/n [Mengenausgleich Zutat/en] vermischt werden. Gesamtanteil XY%. Mehr Info: www.fairtrade.net/ch

FR: Dans le cadre du bilan de masse, [le/la ingrédient /les ingrédients avec bilan de masse Fairtrade] Fairtrade peut/peuvent être mélangé(e)/s avec du/de la /des [ingrédient/s du bilan de masse] non certifié(e)/s. XY% du poids total. Pour en savoir plus: www.fairtrade.net/ch

IT: [Il/La ingrediente/gli ingredienti Fairtrade con bilancio di massa] Fairtrade può/possono essere mescolato/a/mescolati con [ingrediente con bilancio di massa] non certificato/-a/certificati nel rispetto del bilancio di massa. Totale XY%. Per informazioni: www.fairtrade.net/ch

ATCB/FSI FORME MIXTE (AVEC DES INGRÉDIENTS AVEC OU SANS BILAN DE MASSE DANS LE MÊME PRODUIT)

DE: Fairtrade-[Mengenausgleich-Zutat/en] mit Mengenausgleich und [Zutaten mit physischer Rückverfolgbarkeit]. Gesamtanteil XY%. Mehr Info: www.fairtrade.net/ch

FR: [Ingrédient(s) avec bilan de masse] Fairtrade avec bilan de masse et [ingrédient(s) avec traçabilité physique]. XY% du poids total. Pour en savoir plus: www.fairtrade.net/ch

IT: [Ingrediente/i con bilancio di massa] Fairtrade con bilancio di massa e [ingredienti con tracciabilità fisica]. Totale XY%. Per informazioni: www.fairtrade.net/ch

RÈGLE 07: Couleur

Les couleurs du label doivent être respectées. Ci-dessous les références des teintes:

Sky Blue
CMYK: 79, 0, 7, 0
Pantone: 306C, 306U
RGB: 0, 185, 228
HTML: 00B9E4

Leaf Green
CMYK: 28, 0, 92, 0
Pantone: 382C, 380U
RGB: 190, 214, 0
HTML: BED600

Rich Black
CMYK: 50, 50, 50, 100
Pantone: Process Black C, Black U
RGB: 30, 30, 30
HTML: 1E1E1E

White
CMYK: 0, 0, 0, 0
Pantone: N/A
RGB: 255, 255, 255
HTML: #FFFFFF

RÈGLE 08: Fond

Le label Fairtrade, y compris le symbole ®, doit toujours être bien visible et se distinguer des éléments graphiques, des couleurs ou des images de fond. Dès que le label est imprimé sur un fond autre que blanc, le label doit être encadré de blanc et il faut veiller à ce que le signe ® soit bien reconnaissable.

Si le label est imprimé sur un fond très irrégulier, un cadre régulier doit l'entourer. Le cadre doit être égal à la moitié de l'espacement minimal (1/4 X) et peut être entièrement blanc ou blanc avec une transparence dégradée pour un effet maximal.

RÈGLE 09: Nom du produit

Le terme Fairtrade peut être utilisé en relation avec la désignation ou la description du produit, mais pas en relation avec la marque ou la sous-marque. Fairtrade est associé au produit ou à la matière première certifiée et non à l'ensemble du produit final si celui-ci n'est pas certifié.

Exemples:
Café Fairtrade, chocolat Fairtrade, gâteau au cacao et au sucre Fairtrade, cappuccino au café Fairtrade, brownie au cacao Fairtrade.

Pas autorisé:
Café Max Havelaar, cappuccino Fairtrade, brownie Fairtrade

RÈGLE 10: URL

L'URL du site web Fairtrade doit toujours être indiquée (à la fin du texte de déclaration Fairtrade). L'URL à utiliser est la suivante:

En cas de distribution exclusivement en Suisse: www.fairtrade.net/ch

Lors de la distribution (en Suisse et) à l'étranger: info.fairtrade.net/sourcing

the future is fair

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter: business-services@maxhavelaar.ch

Photos: Nadja Zimmermann / loumalou.ch